

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAU DU LOIR**

**Séance du 19 novembre 2013**

L'an deux mil treize et le dix neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel, sous la Présidence de Monsieur AUVILLE Michel, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. AUVILLE, Mme BOIGNÉ, M. POTIN, M. RIVIÈRE, M. LOISEAU-BARDET, M. SAINT-ARNOULT, Mme CUIZINAUD, Mme HUGUET, M. VERRIER, M. FOUCAULT, Mme MOREAU, M. HAY, Mme SINIGAGLIA, M. BINET, Mme RAGUENEAU, Mme PARÉ, M. SEJOURNE, Mme MÉLIN, Mme DEFAIS.

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>	Le 12 novembre 2013
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b>	Le 20 novembre 2013
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>	En exercice : 29
	Présents : 19
	Votants : 26
	Absents : 03

**PROCURATIONS : 07**

Mme BERTHELOT à M. AUVILLE  
Mme CROISARD à Mme BOIGNÉ  
Mme CHAUVIN à M. SEJOURNE  
M. TROUSLARD à Mme DEFAIS

M. DUCASSE à M. LOISEAU BARDET  
Mme GÉRARD à M. RIVIERE  
M. FOURNIE à Mme MÉLIN

**Objet : Mise en place d'un périmètre de protection pour la captation d'eau potable**

Monsieur le Maire informe ses collègues que suite à la réalisation des études techniques et l'avis de l'Hydrogéologue agréé, il est nécessaire de lancer la phase administrative du dossier des périmètres de captages forages F4 et F2 au lieu-dit "Les Ouches".

Cette phase administrative consiste à la réalisation d'une enquête publique nécessitant la consultation de bureaux d'études spécialisés.

Le coût global de l'opération est estimé à 30 000,00 €, des subventions pouvant être octroyées à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ✓ engager les études dites phase administrative (enquête publique) du dossier "périmètres de protection de captage",
- ✓ consulter les bureaux d'études spécialisées foncier pour la réalisation du dossier d'enquête publique,
- ✓ de couvrir les frais du commissaire enquêteur,
- ✓ de demander une participation financière à l'Agence de l'Eau Loire et Bretagne.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200716-20131119-158-19-11-2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2013

158-19-11-2013